

- INTERCALAIRE suite du P0 CMB sauf micro-entrepreneur, P0 CMB micro-entrepreneur, P2 CMB, M0, M2 ou M3 :
Remplir obligatoirement : - pour une personne physique, les cadres 2, 3A et 3B ou 3C - pour une personne morale, les cadres 4, 5A et 5B ou 5C
- FORMULAIRE d'identification de la personne qualifiée exerçant le contrôle effectif et permanent de l'activité :
Remplir obligatoirement : - pour une personne physique, les cadres 2, 3A, 3B ou 3C, et 6 - pour une personne morale, les cadres 4, 5A, 5B ou 5C, et 6

2 NOM DE NAISSANCE

Prénoms _____ Né(e) le _____

Norm d'usage _____

Si attribué N° UNIQUE D'IDENTIFICATION _____

POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE

RAPPEL D'IDENTITE

3A Précisez la ou les activité(s) concernée(s) _____

- 3B Diplôme, titre ou expérience professionnelle détenu(e) par la personne qui exerce le contrôle effectif et permanent de l'activité

Qualité de la personne qualifiée exerçant le contrôle effectif et permanent de l'activité _____

Identité de la personne qualifiée exerçant le contrôle effectif et permanent de l'activité (sauf pour le déclarant ou le conjoint collaborateur)

- Déclarant (cf cadre 1)
 Conjoint collaborateur (mentionné sur le P0 CMB, le P0 CMB ME ou le P2 CMB)
 Salarié
 Autre (préciser) _____

NOM DE NAISSANCE _____
 Nom d'usage _____
 Prénoms _____
 Né(e) le _____ Dépt. _____ Commune / Pays _____

- 3C A défaut, engagement à recruter un salarié qualifié et à fournir dans le délai de trois mois à compter de l'immatriculation de l'entreprise une copie du contrat de travail et des pièces justifiant de la qualification du salarié (ne peut être rempli que lors de l'immatriculation au répertoire des métiers)

POUR UNE PERSONNE MORALE

RAPPEL D'IDENTITE

4 DENOMINATION

Forme juridique _____

Si attribué N° UNIQUE D'IDENTIFICATION _____

JUSTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

5A Précisez la ou les activité(s) concernée(s) _____

- 5B Diplôme, titre ou expérience professionnelle détenu(e) par la personne qui exerce le contrôle effectif et permanent de l'activité

Qualité de la personne qualifiée exerçant le contrôle effectif et permanent de l'activité _____

Identité de la personne qualifiée exerçant le contrôle effectif et permanent de l'activité (sauf pour le représentant légal ou le conjoint collaborateur)

- Représentant légal (mentionné sur le M0 ou le M3)
 Conjoint collaborateur (mentionné sur le M0, le M2 ou le M3)
 Salarié
 Autre (préciser) _____

NOM DE NAISSANCE _____
 Nom d'usage _____
 Prénoms _____
 Né(e) le _____ Dépt. _____ Commune / Pays _____

- 5C A défaut, engagement à recruter un salarié qualifié et à fournir dans le délai de trois mois à compter de l'immatriculation de l'entreprise une copie du contrat de travail et des pièces justifiant de la qualification du salarié (ne peut être rempli que lors de l'immatriculation au répertoire des métiers)

OBSERVATIONS : _____

- Le déclarant désigné au cadre 2
 Le représentant légal
 Le mandataire nom, prénom / dénomination et adresse _____

Certifie l'exactitude des renseignements donnés
 Fait à _____
 Le _____

Signature _____

Déclaration n° _____

Note relative à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de l'activité de coiffure

Article 7 quater du décret n°98-247 du 2 avril 1998 modifié

L'article 5 de la loi du 23 mai 1946 punit d'une amende de 7500€ (37500 € pour les sociétés) assortie de peines complémentaires, le fait d'exercer la profession de coiffeur en méconnaissance des dispositions relatives à la réglementation de cette profession.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (*Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal*).

Réglementation de l'activité de coiffeur en salon

- **Toute entreprise de coiffure et chacun de ses établissements** sont placés sous le contrôle effectif et permanent d'une personne titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants :
 - a) Le brevet professionnel de coiffure
 - b) Le brevet de maîtrise de la coiffure
 - c) Les diplômes ou les titres homologués ou enregistrés lors de leur délivrance au répertoire national de certification professionnelle dans le même domaine que le brevet professionnel de coiffure et à niveau égal ou supérieur.

 Si vous exercez l'activité de coiffure, **remplir l'imprimé Cerfa JQPA en joignant impérativement les justificatifs de qualification professionnelle à savoir copie du diplôme ou titre.**